

différences qu'il y a entre eux sont des différences de fortune et quelquefois d'éducation. Mais si les serviteurs sont moins favorisés de la fortune, est-ce une raison pour manquer d'égards envers eux ?

—Non, Monsieur ; au contraire.

—Bien ; et, quant à l'éducation et à l'instruction, il arrive que les serviteurs en ont autant et même plus que les maîtres, parce que ce sont parfois des revers de fortune ou d'autres malheurs qui les ont réduits à se mettre au service. Croyez-vous qu'il soit bien agréable, quand on a l'âge d'homme, de renoncer à sa liberté et de reconnaître à un autre le droit de vous commander ?

—Non, Monsieur ; c'est un sacrifice.

—Eh bien ! ce sacrifice, il faut en savoir gré aux serviteurs. Du reste, si, par un engagement librement contracté, le serviteur reconnaît à son maître le droit de lui donner des ordres, par contre le maître s'engage à traiter son serviteur avec justice et bonté ; car il n'est aucun droit qui n'implique un devoir. Ce devoir lui est, après tout, facile à remplir ; il s'accorde avec son intérêt, car les bons maîtres font les bons serviteurs. Et puis le domestique ne vit-il pas avec ses maîtres ?

—Oui, Monsieur ; il partage leurs repas, leurs travaux.

—Et souvent aussi leurs plaisirs et leurs peines. Ne sait-il pas tout ce qui se passe dans la famille ?

—Oui, Monsieur.

—Il est le confident involontaire de ses secrets. C'est une raison pour lui témoigner une confiance et des égards qui auront pour effet de le rendre discret et fidèle.

—Mais si les maîtres doivent des égards à leurs serviteurs, les enfants n'auront-ils pas les mêmes devoirs ?

—Oui, Monsieur.

—Peuvent-ils même commander sur le même ton que les maîtres ? N'y a-t-il pas entre eux et les domestiques une différence qui doit leur inspirer une grande réserve ?

—Oui, Monsieur : la différence d'âge.

—C'est cela même. L'âge a ses droits dans toutes les conditions possibles. Un enfant peut demander quelque chose à

un serviteur ; mais le ton du commandement ne saurait lui convenir.

RÉSUMÉ DE LA LEÇON

—Nous devons songer aux raisons qui déterminent les serviteurs à se mettre au service ; comme ils le font presque toujours par pauvreté, ou par dévouement pour leurs parents, ils ont par là même des droits à nos égards et à notre estime.

—Comme ils sont obligés de quitter leur famille, il faut, autant que possible, que la nôtre remplace la leur. Ceux qui sont jeunes ont besoin d'appui, de protection ; ceux qui sont vieux méritent notre sympathie et notre respect.

—Aujourd'hui que tous les citoyens ont les mêmes droits civils et politiques, nous ne devons pas oublier que nos serviteurs sont nos égaux.

—En se mettant au service, le serviteur reconnaît à son maître le droit de lui commander ; mais tout droit impose des devoirs : le devoir du maître est de commander avec douceur et bonté, de ménager les forces et la santé de ses serviteurs, de ne pas les abandonner dans le malheur ou les maladies, et de leur donner l'exemple d'une bonne conduite.

—Les domestiques vivant dans la famille, savent tout ce qui s'y passe, et c'est l'intérêt du maître de les avoir pour amis.

—Les enfants surtout doivent des égards aux domestiques, parce que ceux-ci sont plus âgés qu'eux et qu'ils leur rendent toute sorte de services ; ils éviteront donc avec soin tout ce qui pourrait les blesser dans leur amour-propre et leur rendre la vie plus pénible.

MAXIMES

—Les bons maîtres font les bons serviteurs.

—Bon serviteur vaut mieux que mauvais maître.

—Commander est le propre du maître ; l'enfant ne doit que demander.

A. VESSIOT.